

Modalités de participation, règlement du vide grenier INTERIEUR

Article 1 :

Le vide grenier de l'APE Barbusse est organisé par l'Association des Parents d'élèves de l'école Henri Barbusse. Il se tiendra le dimanche 29 Mars 2026, dans la salle Joseph Biarrotte RN117 à Tarnos. L'emplacements de chaque exposant sera communiqué par mail après la validation de la réservation et le règlement via HelloAsso et leur localisation ne pourra être modifiée. Chaque stand est équipé d'une table et d'un banc.

Les emplacement seront accessible pour installation la veille de l'évènement de 17h à 18h30 ou le matin de l'évènement à partir de 7h00. Les emplacements sont réservés jusqu'à 8h00, heure d'ouverture du vide grenier aux visiteurs, passé ce délai, l'accès à l'emplacement ne sera plus autorisé.

Article 2 :

Le vide grenier est ouvert aux particuliers uniquement, vendant des objets personnels et d'occasion. La vente de produits neufs, de produits alimentaires, d'animaux, d'armes, de copies de CD ou de DVD et tout produit illicite y est interdite.

Article 3 :

L'inscription et la réservation de l'emplacement se fait en ligne via la page HelloAsso dédiée à l'évènement. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute demande d'inscription si la totalité des mètres linéaires disponibles a été attribuée.

Pour s'inscrire :

Un formulaire avec l'ensemble des coordonnées de l'exposant devra être complété, ainsi que le n° de sa pièce d'identité.

Le règlement pour la réservation des emplacements se fera directement en ligne via Helloasso.

Article 4 :

En cas de désistement de la part d'un exposant, ou d'intempéries, aucun remboursement ne sera procédé.

Article 5 :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou tout autre détérioration du matériel ou objets exposés, ainsi qu'en cas d'accident de personnes occasionné par des objets exposés, leur manutention, ou leur installation.

Article 6 :

Les organisateurs se réservent la possibilité de communiquer les coordonnées des vendeurs à tout acheteur lésé au sens de la loi sur les vices cachés.

Article 7 :

Les organisateurs ont toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou de remboursement d'aucune sorte. Les organisateurs se réservent le droit de faire enlever toute marchandise ainsi que toute installation susceptible de nuire à l'aspect général. Les lieux devront être rendus propres et en bon état. Les invendus ou la casse sont à la charge des vendeurs qui devront repartir avec.

Article 8 :

L'inscription au vide grenier entraine l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants. L'inscription au vide grenier entraine également l'attestation sur l'honneur du participant particulier à ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal).

Au plaisir de vous accueillir,
Le Bureau de l'APE

Modalités de participation, règlement du vide grenier EXTERIEUR

Article 1 :

Le vide grenier de l'APE Barbusse est organisé par l'Association des Parents d'élèves de l'école Henri Barbusse. Il se tiendra le dimanche 29 Mars 2026, à la salle Joseph Biarrotte RN117 à Tarnos.

L' emplacement de chaque exposant sera communiqué par mail après la validation de la réservation (règlement via HelloAsso)

et leur localisation ne pourra être modifiée. L'emplacement extérieur est vendu au mètre. Les participants devront respecter les marquages au sol délimitant chaque emplacement de vente.

Les emplacements seront accessibles à partir de 7h00. Les emplacements sont réservés jusqu'à 8h00, heure d'ouverture du vide grenier aux visiteurs, passé ce délai, ils pourront être réattribués.

Article 2 :

Le vide grenier est ouvert aux particuliers uniquement, vendant des objets personnels et d'occasion. La vente de produits neufs, de produits alimentaires, d'animaux, d'armes, de copies de CD ou de DVD et tout produit illicite y est interdite.

Article 3 :

L'inscription et la réservation de l'emplacement se fait en ligne via la page HelloAsso dédiée à l'évènement. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute demande d'inscription si la totalité des mètres linéaires disponibles a été attribuée.

Pour s'inscrire :

Un formulaire avec l'ensemble des coordonnées de l'exposant devra être complété, ainsi que le numéro de sa pièce d'identité (à envoyer à l'adresse mail : ape.barbusse@gmail.com)

Article 4 :

En cas de désistement de la part d'un exposant, ou de mauvaises conditions climatiques, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 5 :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou tout autre détérioration du matériel ou objets exposés, ainsi qu'en cas d'accident de personnes occasionné par des objets exposés, leur manutention, ou leur installation.

Article 6 :

Les organisateurs se réservent la possibilité de communiquer les coordonnées des vendeurs à tout acheteur lésé au sens de la loi sur les vices cachés.

Article 7 :

Les organisateurs ont toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou de remboursement d'aucune sorte. Les organisateurs se réservent le droit de faire enlever toute marchandise ainsi que toute installation susceptible de nuire à l'aspect général. Les lieux devront être rendus propres et en bon état. Les invendus ou la casse sont à la charge des vendeurs qui devront repartir avec.

Article 8 :

L'inscription au vide grenier entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants. L'inscription au vide grenier entraîne également l'attestation sur l'honneur du participant particulier à ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal).

Au plaisir de vous accueillir,
Le Bureau de l'APE